



CHRISTINE TEQUI
Madame la Présidente
Hôtel du département
5 rue du Cap-de-la-Ville
BP 23
09001 Foix Cedex

Montpellier, le 15 Juin 2020

Madame la Présidente,

Le secteur social et médico-social a su répondre présent pour faire face à la crise et ses effets sur les personnes les plus fragiles, et le fait encore, veillant ainsi à ne laisser personne sur les bas-côtés dans la lutte contre le virus.

Le gouvernement a annoncé une prise en charge des surcoûts liés au COVID (matériel, renfort RH) et mis en avant l'idée d'une prime exceptionnelle pour valoriser les personnels du secteur social et médico-social.

Si cette décision gouvernementale a pu être confirmée à de nombreuses reprises, le temps qui passe fait naître quelques incertitudes quant à sa mise en œuvre. L'Agence Régionale de Santé nous a confirmé la prise en charge de ces surcoûts liés à la crise sanitaire et de la prime annoncée pour les personnels des établissements et services relevant de sa compétence exclusive et de la compétence conjointe.

Les établissements et services sous votre compétence exclusive ont été également en première ligne dans cette crise et leurs personnels sont d'ailleurs éligibles à cette prime.

Malgré ces éléments, semble se dessiner l'idée que la prime ne serait pas la même pour tous les professionnels concernés, certains allant jusqu'à annoncer que son montant serait laissé à l'appréciation des financeurs concernés. Même si une prime ponctuelle ne résout pas les questions de fond pour un secteur en grande difficulté quant à la valorisation indispensable de ses métiers et de ses grilles salariales, l'incertitude et l'ambiguïté sur ce point génèrent un malaise, qui peu à peu laisse le pas à la colère. Que pouvons-nous dire aux professionnels sur le terrain, qui saisis par la rumeur, ne voient toujours rien venir ? Que dire aux salariés qui ne pourront percevoir cette prime alors que leurs collègues relevant de la même association mais d'un établissement différent seront récompensés ? Cette impatience légitime et ces différences de traitement entre personnels fait grandir la tension dans les organismes gestionnaires, le climat social dégénérant avec les semaines qui passent.

Nous ne pouvons donc plus nous satisfaire de cet accord de principe, fragilisé par cette confusion. Nous réaffirmons donc avec force la nécessité de prendre en charge les **surcoûts liés au COVID-19** et de financer une **prime à tous les professionnels du secteur médico-social et social, de l'intervention à domicile, de la protection de l'enfance, de l'insertion, du handicap, relevant de la compétence exclusive des Conseils Départementaux.**



Nos fédérations et organisations représentent sur votre territoire **58 établissements et services sous votre compétence unique**, dont 20 relevant du secteur du handicap et personnes âgées, 10 de la protection de l'enfance et 28 établissements sociaux.

Aussi, nous souhaitons connaître vos dispositions prises pour répondre à ces attentes.

Espérant que notre demande retiendra toute votre attention et vous permettra de faire rapidement des annonces sur le financement d'une prime à l'ensemble des professionnels des établissements et services sous votre compétence exclusive, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos sentiments partenariaux les meilleurs.

Référent de la Délégation Nexem Occitanie

Alain COMBES

Délégué Régional FEHAP Occitanie

Philippe JOURDY

Président ADC

Daniel CARASCO

Délégué régional CNAPE Midi-Pyrénées

Jean-Louis Losson

Déléguée régionale CNAPE Languedoc-Roussillon

Nadine GREFFEUILLE